

Nombre de  
membres en  
exercice

**25**

Présents et  
représentés

**22**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 25 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le vingt cinq du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en visio-conférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date de mise  
en ligne

28 AVR. 2025

Déposée en  
Préfecture le

28 AVR. 2025

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

#### Avait donné procuration

François ASTORG à Samuel DIXNEUF

#### Etaient excusé(e)s

Christian ANSELME, Charlotte JULIEN, Aurélien MODURIER

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **SERVICE DE LOCATION ESTIVALE DE VTT À LA STATION DU SEMNOZ - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu le code général de la propriété des personnes publics, et notamment ses articles L. 2122-1 et suivants portant règles générales d'occupation du domaine public ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 portant sur les délégations pouvant être données par le Conseil communautaire au Bureau ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BCL-2018-0066 en date du 21 décembre 2018 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération « Grand Annecy » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-277 du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau, et notamment son article 3.5 lui permettant de « *Délivrer toute autorisation d'occupation du domaine public ou privé, avec ou sans emprise au sol* » ;

Considérant la procédure de mise en concurrence relative au titre d'occupation et l'exploitation d'un service de location de VTT, réalisée par effet d'un appel à manifestation d'intérêts publié le 31 mars 2025 et fixant au 9 avril 2025 la date limite de réception des offres et des candidatures ;

Considérant qu'une seule offre provenant de l'entreprise « L'Appartelier du Cycle » a été déposée dans ce délai ;

Considérant l'analyse de cette candidature et de son offre ;

Considérant que la convention d'occupation du domaine public consentie au profit de l'entreprise « L'Appartelier du Cycle », qui présente toutes les garanties requises pour l'octroi d'une telle convention, concourt à l'offre de service et au dynamisme de la station du Semnoz et que son contenu répond au cahier des charges de la consultation susvisée.

#### **LE BUREAU DECIDE :**

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise « L'Appartelier du Cycle », pour l'exploitation de la petite salle hors sac versant Annecy du Semnoz dans le but de proposer un service de location de VTT durant les saisons estivales ;
- de dire que le titre d'occupation est consenti pour une durée de trois saisons estivales à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 ;
- de dire que la redevance d'occupation du domaine public est établie dans sa part fixe à hauteur de 500 € HT/mois pour les mois de juillet et d'août ;
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 22

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.